



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 2 août 2022
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2022/0231(NLE)**

11720/22
ADD 1

LIMITE

**POLCOM 89
WTO 140
AGRI 354
UD 157
UK 119**

PROPOSITION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	2 août 2022
Destinataire:	Secrétariat général du Conseil
N° doc. Cion:	COM(2022) 380 final - ANNEXE
Objet:	ANNEXE de la proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2022) 380 final - ANNEXE.

p.j.: COM(2022) 380 final - ANNEXE

Bruxelles, le 2.8.2022
COM(2022) 380 final

ANNEX

SENSITIVE*

ANNEXE

de la proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique concernant la modification des concessions pour l'ensemble des contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

* Distribution only on a 'Need to know' basis - Do not read or carry openly in public places. Must be stored securely and encrypted in storage and transmission. Destroy copies by shredding or secure deletion. Full handling instructions <https://europa.eu/1db43PX>

ANNEXE

ACCORD

ENTRE L'UNION EUROPÉENNE

ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII DE L'ACCORD GÉNÉRAL

SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE (GATT) DE 1994 CONCERNANT
LA MODIFICATION

DES CONCESSIONS POUR L'ENSEMBLE DES CONTINGENTS TARIFAIRES DE LA
LISTE CLXXV DE L'UE À LA SUITE

DU RETRAIT DU ROYAUME-UNI DE L'UNION EUROPÉENNE

L'UNION EUROPÉENNE,

ci-après dénommée l'«Union», et

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

ci-après dénommés les «États-Unis»,

ci-après tous deux dénommés les «parties»,

VU les négociations menées au titre de l'article XXVIII de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994 concernant la modification des concessions pour les contingents tarifaires de la liste CLXXV de l'UE à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne telle qu'elle a été communiquée aux membres de l'OMC dans le document G/SECRET/42/Add.2,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT:

ARTICLE PREMIER

Contingents tarifaires de l'Union qui n'inclut plus le Royaume-Uni

En ce qui concerne les contingents tarifaires pour lesquels les États-Unis disposent de droits de négociation ou de consultation au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994, les États-Unis et l'Union approuvent les engagements quantitatifs proposés pour l'Union en matière de contingents tarifaires énoncés à l'annexe 1 ci-jointe du document G/SECRET/42/Add.2, sous réserve des dispositions suivantes:

- contingent tarifaire 005 (viandes des animaux de l'espèce bovine/abats comestibles des animaux de l'espèce bovine): le volume de l'Union de la part spécifique par pays allouée aux États-Unis et au Canada est ajusté à 10 500 tonnes;
- contingent tarifaire 015 (viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: morceaux des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés, désossés ou non désossés, à l'exclusion du filet, présenté séparément): le volume de l'Union de la partie erga omnes est ajusté à 4 786 tonnes;

- contingent tarifaire 017 (viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, viande de porc fraîche, réfrigérée ou congelée): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 5 720 tonnes;
- contingent tarifaire 018 (viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés): le volume de l'Union du contingent spécifique par pays alloué aux États-Unis est ramené à 0 tonne;
- contingent tarifaire 030 (lait écrémé en poudre): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 62 917 tonnes;
- contingent tarifaire 044 (pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, du 1^{er} janvier au 15 mai): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 4 295 tonnes;
- contingent tarifaire 045 (tomates): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 472 tonnes;
- contingent tarifaire 047 (carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 1 244 tonnes;
- contingent tarifaire 048 (concombres, à l'état frais ou réfrigéré, du 1^{er} novembre au 15 mai): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 647 tonnes;
- contingent tarifaire 051 (oignons séchés): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 9 770 tonnes;
- contingent tarifaire 056 (amandes): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 86 223 tonnes;
- contingent tarifaire 065 (cerises douces, fraîches, du 21 mai au 15 juillet): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 151 tonnes;
- contingent tarifaire 068 (blé tendre - de qualité moyenne et basse): le volume de l'Union du contingent spécifique par pays alloué aux États-Unis est ajusté à 572 000 tonnes;

- contingent tarifaire 069 (orge): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 307 105 tonnes;
- contingent tarifaire 071 (maïs): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 276 440 tonnes;
- contingent tarifaire 074 [riz en paille (riz paddy)]: le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 7 tonnes;
- contingent tarifaire 076 (riz semi-blanchi ou blanchi): la sous-répartition américaine de ce contingent, administrée en interne en vertu de la législation pertinente de l'Union, est ajustée à 25 772 tonnes;
- contingent tarifaire 077 (riz semi-blanchi ou blanchi): la sous-répartition américaine de ce contingent, administrée en interne en vertu de la législation pertinente de l'Union, est ajustée à 1 910 tonnes;
- contingent tarifaire 080 (riz en brisures): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 28 360 tonnes;
- contingent tarifaire 110 (jus de fruits): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 6 551 tonnes;
- contingent tarifaire 111 (jus de raisin): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 2 525 tonnes;
- contingent tarifaire 112 (préparations alimentaires): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 783 tonnes;
- contingent tarifaire 113 (préparations alimentaires): le volume de l'Union du contingent spécifique par pays alloué aux États-Unis est ajusté à 1 286 tonnes;
- contingent tarifaire 121 (autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 2 800 tonnes;

- contingent tarifaire 122 (autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 2 700 tonnes;
- contingent tarifaire 123 (aliments pour chiens et chats): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 1 732 tonnes;
- contingent tarifaire 011 (crevettes transformées de l'espèce *Pandalus borealis*): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 500 tonnes;
- contingent tarifaire 013 (bois contreplaqués de conifères, sans adjonction d'autres matières: - dont les faces sont brutes de déroulage, d'une épaisseur supérieure à 8,5 mm, ou - poncés, d'une épaisseur supérieure à 18,5 mm): le volume de l'Union du contingent erga omnes est ajusté à 448 500 mètres cubes.

En outre, les États-Unis et l'Union conviennent de la modification suivante des engagements prévus en vue de faciliter l'utilisation d'un contingent tarifaire:

- contingent tarifaire 011 (viandes d'animaux de l'espèce bovine, congelées; abats comestibles d'animaux de l'espèce bovine, congelés): l'Union adapte la partie ad valorem du droit contingentaire en la ramenant de 20 % à 15 %.

ARTICLE 2

Les négociations de l'Union en cours au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994

Les États-Unis reconnaissent que l'Union continue de mener des négociations et des consultations avec d'autres membres de l'OMC détenant des droits de négociation ou de consultation au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994 à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union, comme indiqué aux membres de l'OMC dans le document G/SECRET/42/Add.2.

À l'issue de ces négociations et consultations, l'Union pourrait envisager une éventuelle modification des parts et des quantités établies dans la liste ci-dessus ou proposées par l'Union dans le document G/SECRET/42/Add.2. Si une telle modification est envisagée en ce qui concerne un engagement antérieur de l'Union en matière de contingent tarifaire pour lequel les États-Unis disposent d'un droit de négociation ou de consultation, l'Union consulte les États-Unis en vue de trouver une solution mutuellement satisfaisante avant de procéder à cette modification, sans préjudice des droits de chaque partie au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994.

ARTICLE 3

Dispositions finales

L'Union et les États-Unis se notifient mutuellement l'accomplissement de leurs procédures internes en vue de l'entrée en vigueur du présent accord. Le présent accord entre en vigueur à la date de la dernière de ces notifications.

Le présent accord constitue un accord international entre l'Union et les États-Unis, y compris aux fins de l'article XXVIII, paragraphe 3, points a) et b), du GATT de 1994.

FAIT à [lieu], le [date], en double exemplaire en langue anglaise.

Pour l'Union européenne

Pour les États-Unis d'Amérique

ANNEXE DE L'ACCORD

G/SECRET/42/Add.2

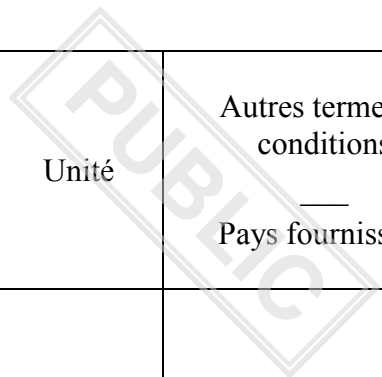
Liste des contingents tarifaires à modifier dans la liste CLXXV - Union européenne

Les modifications proposées sont les suivantes:

Il est proposé de répartir les contingents tarifaires entre l'Union européenne, telle qu'elle se compose à la suite du retrait du Royaume-Uni («EU-27») et le Royaume-Uni sur la base des flux commerciaux dans le cadre de chaque contingent tarifaire pour une période représentative (2013-2015). La répartition a été établie en fonction du taux d'utilisation respectif (%) de l'EU-27 et du Royaume-Uni, qui a été appliqué à la totalité du volume prévu pour le contingent tarifaire. Une approche cohérente a été suivie pour tous les contingents tarifaires, y compris en ce qui concerne les données et la méthodologie. Les concessions actuelles et la répartition proposée pour l'EU-27 sont présentées ci-dessous.

1. Contingents tarifaires à modifier dans la partie I, section I-B (Produits agricoles)

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
001	Animaux vivants de l'espèce bovine	tête		710	710
002	Animaux vivants de l'espèce bovine	tête		711	711
003	Animaux vivants de l'espèce bovine	tête		24 070	24 070
004	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t	Macédoine du Nord	215	215
004	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t	Autres	105	105
004	Animaux vivants des espèces ovine ou caprine, autres que les reproducteurs de race pure	t	Erga omnes	91	91
005	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	Argentine	17 000	16 936
005	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	Australie	7 150	2 481



Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
005	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	Uruguay	2 300	2 022
005	Viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t (poids produit)	États-Unis d'Amérique/Canada	11 500	11 481
006	Viandes de haute qualité des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t	Nouvelle-Zélande	1 300	846
007	Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, de haute qualité, fraîches ou réfrigérées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t	Argentine	12 500	12 453
008	Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t	Brésil	10 000	8 951

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
009	Viandes désossées des animaux de l'espèce bovine, fraîches, réfrigérées ou congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, frais, réfrigérés ou congelés	t	Uruguay	4 076	3 584
010	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, congelés	t (poids sans os)		54 875	43 732
011	Viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, congelés	t (poids avec os)		63 703	19 676
012	Viandes de buffle désossées, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (sans os)	Argentine	200	200
013	Viandes de buffle désossées, congelées	t (sans os)	Australie	2 250	1 405
014	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Carcasses et demi-carcasses des animaux de l'espèce porcine domestique, fraîches, réfrigérées ou congelées	t		15 067	15 067

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
015	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Morceaux des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés, désossés ou non désossés, à l'exclusion du filet, présenté séparément	t	Canada	4 624	4 623
015	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Morceaux des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés, désossés ou non désossés, à l'exclusion du filet, présenté séparément	t	Erga omnes	6 135	6 133
016	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et morceaux de longes des animaux de l'espèce porcine domestique, non désossés, frais ou réfrigérés - Poitrines (entrelardées) et morceaux de poitrine des animaux de l'espèce porcine domestique, congelés	t		7 000	7 000
017	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t		35 265	12 680

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
018	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Longes et jambons désossés des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t	États-Unis	4 922	1 770
019	Viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées: - Filets des animaux de l'espèce porcine domestique, frais, réfrigérés ou congelés	t		5 000	3 780
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Argentine	23 000	17 006
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Australie	19 186	3 837
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Chili	3 000	2 628
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Groenland	100	48

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Islande	600	349
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Nouvelle-Zélande	228 389	114 184
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Uruguay	5 800	4 759
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Bosnie-Herzégovine	850	410
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Autres	200	200
020	Viandes des animaux des espèces ovine ou caprine, fraîches, réfrigérées ou congelées	t (poids carcasse)	Erga omnes	200	178

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
021	Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, congelés	t	Argentine	700	700
021	Abats comestibles des animaux de l'espèce bovine, congelés	t	Autres	800	800
022	Carcasses de poulets, fraîches, réfrigérées ou congelées	t		6 249	4 054
023	Viandes et abats comestibles de volailles, frais, réfrigérés ou congelés	t	États-Unis	21 345	21 345
024	Morceaux de poulets, frais, réfrigérés ou congelés	t		8 570	8 253
025	Morceaux désossés de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> , congelés	t		2 705	2 427
026	Morceaux de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> , congelés	t	Brésil	9 598	8 308
026	Morceaux de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i> , congelés	t	Erga omnes	15 500	13 471
027	Viandes de dinde, fraîches, réfrigérées ou congelées	t		1 781	1 781
028	Morceaux de dindons ou de dindes, congelés	t	Brésil	3 110	2 692
028	Morceaux de dindons ou de dindes, congelés	t	Erga omnes	4 985	4 253

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
029	Viandes de volaille salées	t	Brésil	170 807	129 930
029	Viandes de volaille salées	t	Thaïlande	92 610	68 385
029	Viandes de volaille salées	t	Autres	828	824
030	Lait écrémé en poudre	t		68 537	68 536
031	Beurre et autres matières grasses provenant du lait	t (en équivalent beurre)		11 360	11 360

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
032	<p>Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu</p> <p>Beurre, d'au moins six semaines, d'une teneur en poids de matières grasses égale ou supérieure à 80 % mais inférieure à 85 %, obtenu directement à partir de lait ou de crème, sans recours à des matériels stockés, selon un processus unique, autonome et ininterrompu qui est susceptible d'impliquer que la crème passe par un stade de concentration de la matière grasse butyrique et/ou de fractionnement de cette matière grasse (les procédés dénommés «ammix» et «tartinable»).</p>	t	Nouvelle-Zélande	74 693	47 177

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
033	Fromages et caillebotte: - Fromage pour pizza, congelé, découpé en morceaux d'un poids unitaire inférieur ou égal à 1 g, dans des récipients d'un contenu net de 5 kg ou plus, d'une teneur en poids d'eau de 52 % ou plus et d'une teneur en poids de graisse de la matière sèche de 38 % ou plus	t		5 360	5 360
034	Autres fromages	t		19 525	19 525
035	Fromages et caillebotte: - Emmental, y compris emmental fondu	t		18 438	18 438
036	Fromages et caillebotte: - Gruyère, sbrinz, y compris gruyère fondu	t		5 413	5 413
037	Fromages et caillebotte: - Fromages destinés à la transformation	t		20 007	11 741
038	Fromages destinés à la transformation	t	Australie	500	500
038	Fromages destinés à la transformation	t	Nouvelle-Zélande	4 000	1 670

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
039	Fromages et caillebotte: - Cheddar	t		15 005	14 941
040	Cheddar	t	Nouvelle-Zélande	7 000	4 361
040	Cheddar	t	Australie	3 711	3 711
041	Cheddar	t	Canada	4 000	0
042	Œufs de volaille destinés à la consommation, en coquilles	t		135 000	114 669
043	Jaunes d'œufs Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles	t (équivalent œufs en coquille)		7 000	7 000
044	Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, du 1 ^{er} janvier au 15 mai	t		4 295	4 292
045	Tomates	t		472	464
046	Ail	t	Argentine	19 147	19 147
046	Ail	t	Chine	48 225	40 556
046	Ail	t	Autres	6 023	3 711

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
047	Carottes et navets, à l'état frais ou réfrigéré	t		1 244	1 192
048	Concombres, à l'état frais ou réfrigéré, du 1 ^{er} novembre au 15 mai	t		1 134	500
049	Autres légumes, à l'état frais ou réfrigéré (poivrons doux)	t		500	500
050	Champignons du genre <i>Agaricus</i> , préparés, conservés ou conservés provisoirement	t	Chine	1 450	1 450
050	Champignons du genre <i>Agaricus</i> , préparés, conservés ou conservés provisoirement	t	Erga omnes	33 980	33 980
051	Oignons séchés	t		12 000	9 696
052	Manioc	t	Thaïlande	5 750 000	3 096 027
053	Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule	t	Chine	350 000	275 805

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
053	Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule	t	Indonésie	825 000	0
053	Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule	t	Autres membres de l'OMC, à l'exception de la Thaïlande, de la Chine et de l'Indonésie	145 590	124 552
053	Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule	t	Autres pays non membres de l'OMC	30 000	30 000
053	Manioc autre que les pellets obtenus à partir de farines et semoules Racines d'arrow-root et de salep et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule	t	Autres pays non membres de l'OMC	2 000	1 691
054	Patates douces, autres que destinées à la consommation humaine	t	Chine	600 000	252 641

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
055	Patates douces, autres que destinées à la consommation humaine	t	Autres que la Chine	5 000	4 985
056	Amandes, autres qu'amères	t		90 000	85 958
057	Oranges douces, fraîches	t		20 000	20 000
058	Autres hybrides d'agrumes	t		15 000	14 931
059	Citrons, du 15 janvier au 14 juin	t		10 000	8 156
060	Raisins de table, frais, du 21 juillet au 31 octobre	t		1 500	885
061	Pommes, fraîches, du 1 ^{er} avril au 31 juillet	t		696	666
062	Poires, fraîches, autres que poires à poiré présentées en vrac, du 1 ^{er} août au 31 décembre	t		1 000	810
063	Abricots, frais, du 1 ^{er} août au 31 mai	t		500	74

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
064	Abricots, frais, du 1 ^{er} juin au 31 juillet	t		2 500	1 387
065	Cerises, fraîches, autres que les cerises acides, du 21 mai au 15 juillet	t		800	105
066	Blé dur	t		50 000	50 000
067	Froment (blé) de qualité	t		300 000	300 000
068	Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	États-Unis	572 000	571 943
068	Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	Canada	38 853	1 463
068	Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	Autres	2 371 600	2 285 665
068	Blé tendre (de qualité moyenne et basse)	t	Erga omnes	129 577	129 577
069	Orge	t		307 105	306 812
070	Orge de brasserie	t		50 890	20 789

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
071	Maïs	t		277 988	269 214
072	Maïs	t		500 000	500 000
073	Maïs	t		2 000 000	2 000 000
074	Riz en paille (riz paddy)	t		7	5
075	Riz décortiqué (riz brun)	t		1 634	1 416
076	Riz semi-blanchi ou blanchi	t		63 000	36 731
077	Riz semi-blanchi ou blanchi	t	Thaïlande	4 313	3 663
077	Riz semi-blanchi ou blanchi	t	Autres	9 187	6 859
078	Riz semi-blanchi ou blanchi	t	Thaïlande	1 200	1 019
078	Riz semi-blanchi ou blanchi	t	Erga omnes	25 516	22 442

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
079	Riz en brisures, destiné à la fabrication de produits des industries alimentaires relevant du code NC 1901 10 00	t		1 000	1 000
080	Riz en brisures	t		31 788	26 581
081	Riz en brisures	t		100 000	93 709
082	Sorgho à grains	t		300 000	300 000
083	Millet	t		1 300	888
084	Grains d'avoine travaillés, autres que concassés	t		10 000	231
085	Fécule de manioc	t		8 000	6 632
086	Fécule de manioc	t		2 000	1 658
087	Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits Autres saucisses et saucissons	t		3 002	164
088	Préparations à base de viande de dinde	t	Brésil	92 300	89 950

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
088	Préparations à base de viande de dinde	t	Autres	11 596	11 301
089	Viande de coqs ou de poules transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	Brésil	15 800	10 969
089	Viande de coqs ou de poules transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	340	236
090	Viandes cuites de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	t	Brésil	79 477	52 665
090	Viandes cuites de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	t	Thaïlande	160 033	109 441
090	Viandes cuites de volailles de l'espèce <i>Gallus domesticus</i>	t	Autres	11 443	8 471
091	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	Brésil	62 905	59 699
091	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	14 000	8 019

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
091	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	2 800	1 669
092	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	Brésil	295	163
092	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	2 100	1 162
092	Viande de coqs ou de poules transformée, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	470	260
093	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, non cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	10	0
094	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	13 500	8 572

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
094	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 57 % ou plus de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	220	159
095	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	600	300
095	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids 25 % ou plus mais moins de 57 % de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	148	0
096	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	Thaïlande	600	278
096	Viande de canard, d'oie ou de pintade transformée, cuite, contenant en poids moins de 25 % de viande ou d'abats de volailles	t	Autres	125	58
097	Préparations ou conserves de viande de l'espèce porcine domestique	t		6 161	6 161

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
098	Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	Australie	9 925	4 961
098	Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	Brésil	388 124	358 454
098	Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	Cuba	10 000	10 000
098	Sucre de canne, brut, destiné à être raffiné	t	Erga omnes	372 876	341 460
099	Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	Inde	10 000	5 841
099	Sucres de canne ou de betterave	t (équivalent de sucre blanc)	Pays ACP	1 294 700	921 707
100	Fructose chimiquement pur	t		4 504	4 504
101	Fructose chimiquement pur	t		1 253	1 253
102	Produits de la confiserie	t		2 289	2 245

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
103	Chocolat	t		107	81
104	Chocolat	t		2 026	2 026
105	Préparations alimentaires à base de céréales	t		191	191
106	Pâtes alimentaires	t		532	497
107	Biscuits	t		409	409
108	Ananas, agrumes, poires, abricots, cerises, pêches et fraises, en conserve	t		2 838	2 820
109	Jus d'orange, congelé, d'une masse volumique n'excédant pas 1,33 g/cm ³ à 20 °C	t		1 500	1 500
110	Jus de fruits	t		7 044	6 436
111	Jus de raisins (y compris les moûts de raisins):	t		14 029	0
112	Préparations alimentaires	t		921	702

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
113	Préparations alimentaires	t	États-Unis	1 550	831
114	Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux et les vins de qualité produits dans des régions déterminées) en récipients d'une contenance \leq 2 L et d'un titre alcoométrique volumique \leq 13 % vol	hl		40 000	4 689
115	Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux et les vins de qualité produits dans des régions déterminées) en récipients d'une contenance $>$ 2 L et d'un titre alcoométrique volumique \leq 13 % vol	hl		20 000	15 647
116	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de substances aromatiques, en récipients d'une contenance $>$ 2 L et d'un titre alcoométrique volumique \leq 18 % vol	hl		13 810	13 808
117	Sons, remoulages et autres résidus, mêmes agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements des céréales	t		475 000	458 068
118	Gluten de maïs	t		10 000	10 000

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
119	Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 12,5 % Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 12,5 % et une teneur en poids d'amidon non supérieure à 28 %	t		20 000	20 000

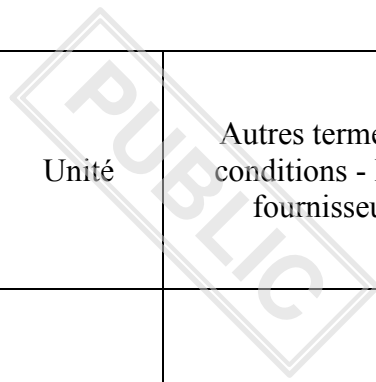
Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
120	Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 15,5 % Préparations constituées par un mélange de radicules de malt et de résidus du criblage de l'orge avant le maltage (y compris les graines adventices éventuelles) ainsi que de résidus du nettoyage des grains d'orge après le maltage, présentant une teneur en poids de protéines égale ou supérieure à 15,5 % et une teneur en poids d'amidon non supérieure à 23 %	t		100 000	100 000
121	Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	t		2 800	2 746

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions — Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
122	Autres préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux: ne contenant pas de produits laitiers ou d'une teneur en poids de produits laitiers inférieure à 10 %	t		2 700	2 670
123	Aliments pour chiens et chats	t		2 058	1 393
124	Ovalbumine	t (équivalent œufs en coquille)		15 500	15 500

2. Contingents tarifaires à modifier dans la partie I, section II-B (Autres produits)

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions - Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
001	Thons (du genre <i>Thunnus</i>) et poissons du genre <i>Euthynnus</i>	t		17 250	17 221
002	Harengs	t		34 000	31 888
003	Merlus argentés (<i>Merluccius bilinearis</i>)	t		2 000	1 999
004	Poissons du genre <i>Coregonus</i>	t		1 000	1 000
005	Poissons du genre <i>Allocyttus</i> et de l'espèce <i>Pseudocyttus maculatus</i>	t		200	200
006	Morues des espèces <i>Gadus morhua</i> et <i>Gadus ogac</i> et poissons de l'espèce <i>Boreo-gadus saida</i>	t		25 000	24 998
007	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux): sardines, bonites, maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicas</i> et poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	t		865	631

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions - Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
008	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux): sardines, bonites, maquereaux des espèces <i>Scomber scombrus</i> et <i>Scomber japonicas</i> et poissons de l'espèce <i>Orcynopsis unicolor</i>	t	Thaïlande	1 410	123
009	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux): thons, listaos ou autres poissons du genre <i>Euthynnus</i>	t		742	742
010	Préparations et conserves de poissons (à l'exclusion des préparations et conserves de poissons entiers ou en morceaux): thons, listaos ou autres poissons du genre <i>Euthynnus</i>	t	Thaïlande	1 816	1 816
011	Crevettes de l'espèce <i>Pandalus borealis</i> , décortiquées, cuites, congelées, mais non autrement préparées	t		500	474
012	Écrevisses, cuites à l'aneth, congelées	t		3 000	2 965



Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions - Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27

Numéro d'ordre du contingent tarifaire	Description du contingent tarifaire	Unité	Autres termes et conditions - Pays fournisseur	Concession actuelle dans la liste CLXXV (EU-28)	Concession proposée pour l'EU-27
013	Bois contreplaqués de conifères, sans adjonction d'autres matières: - dont les faces sont brutes de déroulage, d'une épaisseur supérieure à 8,5 mm, ou - poncés, d'une épaisseur supérieure à 18,5 mm	mètre cube		650 000	482 648
014	Fils de lin écrus (à l'exclusion des fils d'étoupes) tirant 333,3 décitex ou plus (n'excédant pas 30 numéros métriques)	t		400	400
015	Articles similaires de verroterie autres que: perles de verre, imitations de perles fines ou de culture et imitations de pierres gemmes	t		52	52
016	Ferrosilicium	t		12 600	12 600
017	Ferrosilicomanganèse	t		18 550	18 550
018	Ferrochrome contenant en poids 0,10 % ou moins de carbone et plus de 30 % jusqu'à 90 % inclus de chrome	t		2 950	2 804

PUBLIC